



1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Téléphone : +33 (0)3 27 19 89 00
Télécopie : +33 (0)3 27 19 89 10
Site internet : www.kpmg.fr

AB Finance

Rapport du commissaire aux apports

AB Finance
33 rue de l'Ermitage - 59600 Maubeuge
Ce rapport contient 8 pages
Référence : CHC-EF

AB Finance

Siège social : 33 rue de l'Ermitage - 59600 Maubeuge
Capital social : €. 378.000

Rapport du commissaire aux apports

À l'associé unique de la société,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 8 décembre 2023 concernant l'apport en nature de Mr. Adrien Banquart à la société AB Finance, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par le représentant de la société concernée en date du 15 décembre 2023. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'apport. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

L'opération consiste en un apport de 6.532 parts sociales de la société Financière 3B détenues par Monsieur Adrien Banquart, au profit de la société AB Finance.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une restructuration juridique qui permettra de développer et structurer le patrimoine de l'apporteur.

1.2 Présentation des sociétés et parties en présence

- Sociétés dont les titres sont apportés

La société Financière 3B est une société à responsabilité limitée dont l'objet social principal est la gestion de titres de participation et la gestion du Groupe Ambulance de l'Avesnois.

Le capital de la société est réparti en 19.596 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Son siège social est situé 33 rue de l'Ermitage à Maubeuge (59600)

- Société bénéficiaire de l'apport

La société AB finance est une société par actions simplifiée, en cours de création dont l'objet social principal sera :

- L'acquisition, la détention, la gestion, la cession et/ou la prise de participation, de quelque manière que ce soit, dans le capital social et les droits de vote de sociétés existantes ou à créer et de toutes personnes morales ou entités françaises ou étrangères quelle que soit leur forme juridique, ainsi que la souscription à cet effet de tout financement quel qu'en soit la forme ;

- le développement du Groupe qu'elle compose avec ses filiales et sous-filiales, par la définition, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie et de la politique générale du groupe ;

- Toutes opérations se rapportant à la conception de la stratégie du Groupe et à l'harmonisation du développement des filiales contrôlées ;

- La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, financières, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales ;

- L'exercice de tous mandats sociaux ainsi que la supervision et la gestion de ses filiales, la prise en charge du rôle de planification et de direction stratégique et organisationnelle des filiales, l'exercice du contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes des filiales ;

- L'octroi aux entreprises dans lesquelles elle possède des intérêts directs ou indirects, de toutes avances, prêts ou garanties ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales ; toute opérations quelconques contribuant à la réalisation de l'objet social.

Le capital de la société sera réparti en 37.800 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune.

Son siège social sera situé 33 rue de l'Ermitage à Maubeuge (59600).

- L'apporteur

L'apporteur est Mr. Adrien Banquart, propriétaire des 6.532 parts sociales, célibataire, demeurant 6 rue de la paix à Valenciennes (59300)

1.3 *Description de l'opération*

Les conditions de l'opération d'apport ont été établies à partir d'une évaluation réalisée sur la base des comptes clos au 31 décembre 2022.

L'apport évalué à 378.000 € est consenti moyennant l'attribution de 37.800 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées.

1.4 *Présentation des apports*

Les apports sont constitués des parts sociales de la société Financière 3B, dont l'actif principal est une participation à 100% des titres SARL Ambulances de l'Avesnois.

1.4.1 *Composantes de la valeur*

La valorisation des parts de la société Financière 3B a été déterminée d'après une méthode patrimoniale.

Les immobilisations financières, principal actif de la société, ont été valorisées à la valeur vénale (cf. évaluation en 1.4.2). Par ailleurs, les dividendes reçus (150.000 €) en 2023 ont été retraités ; le résultat de la période 2023 a été considéré comme non significatif.

- Capitaux propres :	186.449 €
- Titres (cout d'achat) :	- 877.560 €
- Titres (valeur vénale) :	+ 1.675.000 €
- Dividendes à recevoir :	+ 150.000 €
- <u>TOTAL :</u>	<u>1.133.889 €</u>

1.4.2 Valorisation de la SAS Ambulances de l'Avesnois

1.4.2.1 Indicateurs financiers

Les principales caractéristiques financières de la société sont les suivantes :

	12/2022	03/2022	03/2021
	9 mois	12 mois	12 mois
Capitaux propres	1.610	1.331	1.138
Chiffre d'affaires	2.888	3.274	2.676
EBE	482	386	286
Résultat d'exploitation	452	286	155
Capacité d'Autofinancement	402	271	225

1.4.2.2 Composantes de la valeur

La valorisation des actions résulte de la combinaison de 4 méthodes :

○ Valeur patrimoniale

Les immobilisations incorporelles (dont les agréments) ont été considérées comme déjà valorisées à la valeur vénale. Il n'a donc pas été tenu compte de plus ou moins-value latente s/ ce poste. Par ailleurs, les indemnités de fin de carrière ont été externalisées.

- Capitaux propres :	1.609.807 €
- Dividendes à verser :	- 150.000 €
- <u>TOTAL :</u>	<u>1.459.807 €</u>

○ Valeur de productivité

Le taux retenu est un taux distinct d'un placement sans risque.

- Bénéfice moyen :	255.016 €
- Tx de capitalisation :	16%
- <u>TOTAL :</u>	<u>1.593.850 €</u>

○ Capitalisation du bénéfice net moyen

Le coefficient retenu détermine le rendement désiré par un investisseur, compte tenu des risques liés à l'entreprise et au secteur économique.

- Bénéfice moyen :	255.01 €
- Coef retenu :	7
- <u>TOTAL :</u>	<u>1.785.113 €</u>

○ Capacité de remboursement

La capacité de remboursement est diminuée des emprunts restants dus et augmentée d'une part d'autofinancement de 25%.

- MBA moyenne :	451.276 €
- Part de la CAF disponible :	80%
- Nb d'années retenues :	7
- Emprunts restant à déduire :	988.459 €
- Part d'autofinancement :	25%
- <u>TOTAL :</u>	<u>1.923.356 €</u>

1.4.2.3 Synthèse de la valorisation de la SAS Ambulances de l'Avesnois

La moyenne arithmétique des 4 méthodes permet de déterminer une valeur de la société de 1.690.532 €. Il a été retenu une valeur finale de 1.675.000 €.

1.4.3 Valorisation des parts sociales de la société Financière 3B

La valorisation des parts sociales de la société Financière 3B s'élève à 1.133.889 €, arrondie à 1.134.000 €.

Il a été retenu une valeur globale pour les 6.532 parts sociales apportées, de 378.000 € (soit 1.134.000 € x 33,33%).

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Dans ce cadre nous avons notamment :

- Pris connaissance du contexte et de l'objet de l'opération d'apport ;
- Examiné le traité d'apport et tous les documents juridiques se rapportant à l'opération ;
- Examiné le rapport d'évaluation de la société Ambulances de l'Avesnois ;
- Examiné le rapport d'évaluation de la société Financière 3B
- Vérifié le respect de la réglementation en matière de valorisation des apports ;
- Contrôlé la réalité de l'apport ;
- Pris connaissance des derniers comptes clos (31 décembre 2022) et approuvés par l'Assemblée générale, des sociétés Ambulances de l'Avesnois et Financière 3B ;
- Pris connaissance de la situation au 30 juin 2023 et des principaux indicateurs financiers de la société Ambulances de l'Avesnois ;
- Pris connaissance des faits postérieurs à la clôture des comptes ;
- Rencontré la direction de la Société, les conseils (expert-comptable et avocat en charge de l'opération) de la société.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

Les titres de la société financières 3 B ont été valorisés par une méthode patrimoniale, sur la base des comptes clos le 31 décembre 2022.

Les titres de la société Ambulance de l'Avesnois ont été valorisés en retenant plusieurs méthodes (patrimoniale ou de rendement), sur la base des comptes clos le 31 décembre 2022.

La situation au 30 juin 2023, bien que présentant des indicateurs financiers supérieurs, n'a pas été considérée comme normative, par le management, pour être retenue pour la détermination de la valeur de l'apport.

Les immobilisations incorporelles n'ont pas été réévaluées.

Les hypothèses retenues sont prudentes afin de tenir compte d'un environnement économique et réglementaire qui offrait peu de visibilité lors de l'évaluation.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 378.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Valenciennes, le 22 décembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlier', enclosed within a large, hand-drawn oval.

Christophe Carlier
Associé